

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DEVE 2 Travaux de ravalement d'un mur pignon - Convention entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires du 22, rue du Cloître-Saint-Merri (4^e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 autorisant Madame la Maire de Paris à signer avec le syndicat des copropriétaires du 22, rue du Cloître-Saint-Merri (4^e) une convention relative au financement du ravalement du mur pignon du 22, rue du Cloître-Saint-Merri, dont une partie est propriété de la Ville de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 29 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le syndicat des copropriétaires du 22, rue du Cloître-Saint-Merri (4^e) la convention jointe à la présente délibération, relative au financement des travaux de ravalement du mur pignon situé 22, rue du Cloître-Saint-Merri.

Article 2 : La Ville de Paris assure le financement de l'ensemble des travaux et le syndicat des copropriétaires du 22, rue du Cloître-Saint-Merri remboursera à la Ville de Paris sa part des frais engagés, soit 60% de la somme totale.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant prévisionnel de 52 700 euros TTC, sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 011 nature 61522 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2018 et exercices ultérieurs.

Article 4 : La recette correspondant à la participation due par le syndicat (60% de la dépense) sera inscrite au chapitre 70 nature 704 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO